

**SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT
DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA**



N° 14

Objet : Approbation de la proposition de la Banque Postale relative à la souscription d'un prêt à taux fixe

Le 3 mai 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes

- Mme Sylvie BERGEROO
- M. Xavier FORTINON
- Mme Muriel LAGORCE
- M. Olivier MARTINEZ
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Sandra TOLLIS
- Mme Eva BELIN

Représentant la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud

- M. Pierre FROUSTEY
- M. Louis GALDOS
- M. Francis BETBEDER
- M. Dominique DUHIEU

Représentant la commune de Moliets-et-Maâ

- M. François GUILLAMET
- M. Patrick LABORDE

Avait donné procuration :

- Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL à M. Louis GALDOS

Etaient également présents :

- Pour la SPL SOGEM : Mme Karine LAHARY-LAUDOUAR, Directrice générale déléguée
- Pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud : M. Christophe ARRONDEAU Directeur de Cabinet
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'attractivité
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »



Le Comité Syndical,

VU les statuts en vigueur du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ,

VU la délibération du Comité Syndical du 9 décembre 2022, approuvant le programme des investissements sur le patrimoine bâti et sur la rénovation des réseaux d'arrosage des parcours de golf 9 trous et 18 trous du Syndicat Mixte, correspondant à un coût prévisionnel de 3 131 000 € HT,

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour portant élection de M. Xavier FORTINON en tant que Président du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et Maâ,

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour portant délégations au Président du Syndicat Mixte en matière d'emprunts,

VU la délibération de ce jour approuvant les budgets primitifs des budgets annexes de l'exercice 2024 et la décision modificative n° 1 du budget principal,

CONSIDERANT que le Syndicat Mixte a lancé une procédure de consultation le 19 avril 2024 auprès de trois établissements bancaires afin de solliciter un apport à hauteur de 200 000 euros pour financer des travaux d'investissement de remise en état du Golf de Moliets,

CONSIDERANT la proposition de la Banque Postale du 30 avril 2024 relative à un prêt à taux fixe de 3,91 % d'un montant de 200 000 € pour une durée de 15 ans,

CONSIDERANT que l'offre remise par la Banque Postale apparaît comme la mieux disante,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- d'approuver la proposition de prêt de la Banque Postale susvisée du 30 avril 2024 dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
 - Objet : Financer des travaux d'investissement de remise en état du Golf de Moliets
 - Montant : 200 000 €
 - Durée : 15 ans
 - Taux fixe : 3,91 %
 - Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
 - Périodicité annuelle, avec amortissement constant
 - Remboursement anticipé du capital : possible à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.
 - Commission d'engagement - 0.20% : 400 €
- et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte à signer tous actes afférents.

Le Président du Syndicat Mixte,

X. F. L.

Xavier FORTINON